



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, que conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2012 seront déposés à la séance ordinaire du Conseil le 19 avril 2013 à 17 h 00.

Donné à Ville d'Estérel, ce 3^e jour du mois d'avril 2013.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier